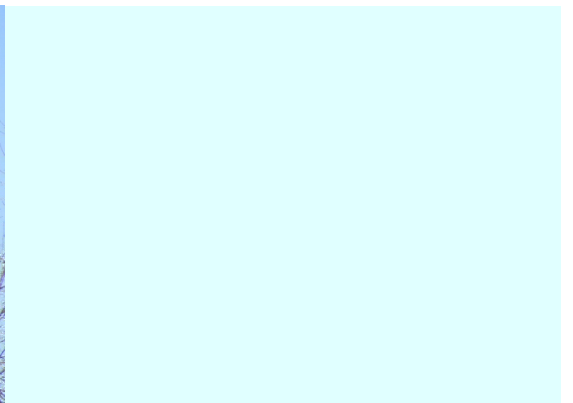


# BULLETIN MUNICIPAL



de LEMPTSY



" LE LENTUS "

# Le mot du Maire

Avant de faire une petite rétrospective sur l'année écoulée, j'adresse une pensée particulière aux familles qui ont été ou viennent d'être éprouvées en leur disant que **chacun d'entre eux est utile pour ceux qui restent.**

\*\*\*\*\*

L'année 2009 vient de s'achever, laissant derrière elle quelques inquiétudes partagées par le plus grand nombre d'entre nous. La crise financière que nous avons connue a eu son cortège de conséquences : baisse du niveau de vie, licenciements, chômage ont été, et restent, des préoccupations majeures. Si nous y ajoutons les réformes en cours ou déjà achevées, nous nous retrouvons dans une nébuleuse dont nous avons du mal à sortir par manque de lisibilité. Le démantèlement des services publics, la réforme des collectivités territoriales, l'avenir en matière d'accès aux soins et des retraites, les divers régimes fiscaux « déguisés » qui seront appliqués provoquent aussi l'inquiétude des élus que nous sommes.

Deux mots clés : **solidarité et justice** doivent prendre tout leur véritable sens. Il s'agit de revenir aux valeurs fondamentales du pacte social et républicain. Le but de la vie ne doit pas être uniquement **d'avoir plus, mais de vivre mieux.**

Chers concitoyens, je me laisse peut être aller au pessimisme, mais c'est sans doute une des conséquences de l'incertitude des réponses aux questions posées ! Par exemple, pourquoi n'a t-on pas encore parlé de la suppression des petites communes puisque nous sommes les champions en France avec 36 667 communes ? Je me suis posé la question ? La seule réponse qui m'est venue à l'esprit pour l'instant c'est peut être que le législateur se donne du temps pour laisser en place les élus de proximité que sont les maires, pour servir d'exutoire à l'incompréhension des citoyens sur la hausse de la fiscalité qui pénalisera encore davantage les plus modestes !...

Localement, 2009 a laissé à la municipalité un goût amer ! Pourquoi ? Parce que le mot « **Solidarité** » n'a pas cours, et que le seul mot qui compte est « **communication** » sur pages glacées en couleur.... Je veux parler de la Communauté de Communes et de notre dossier non abouti. L'histoire pourrait se conter ainsi :

**Il était une fois** une petite commune, qui, pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, avait dû trouver la solution la plus économique pour la collectivité, en achetant un bâtiment modulaire pour créer une nouvelle classe afin que les plus petits puissent bénéficier d'un coin repos adapté. Son conseil municipal se dit alors tout naturellement, vu l'urgence : **Pourquoi** ne pas solliciter la communauté de communes à hauteur de 11 000 € au titre des fonds de concours ?

**Ainsi fut fait**, par délibération du Conseil sachant que cette institution verse une subvention de 10 000€ au club de tennis de Lezoux, le conseil municipal très naïf pensait qu'il n'y aurait aucun problème concernant un bâtiment cher à Jules Ferry !

Après des mois d'attente pour faire inscrire la demande à l'ordre du jour du conseil communautaire, la réponse est tombée le 10/12/09 : **NON !** (les délégués de Lempty et Peschadoires ayant voté « Pour » Ceux de Moissat s'étant abstenus ) Une réponse étonnante, argumentée sur l'avenir incertain des finances **induit par la réforme de la TP (?)**

Chacun sachant que pour 2010 le produit sera totalement compensé !

Quelle ne fut pas la déception du pauvre conseil municipal de Lempty qui venait de perdre toutes ses illusions, en regrettant bien les **35000 €** pour l'année 2009 de taxe professionnelle, qui tombent dans le tronc commun de la communauté, qui lui en a redistribué **Royalement 960 € !**

**Moralité de l'histoire :** « Un problème **politique** est un problème économique **sans solution** » (G.Elgozy)

**Mais j'allais pour un peu oublier que nous sommes en 2010**, je ne veux retenir en cette nouvelle année que le « **oui, nous le pouvons** » d'un certain Barack Obama ...

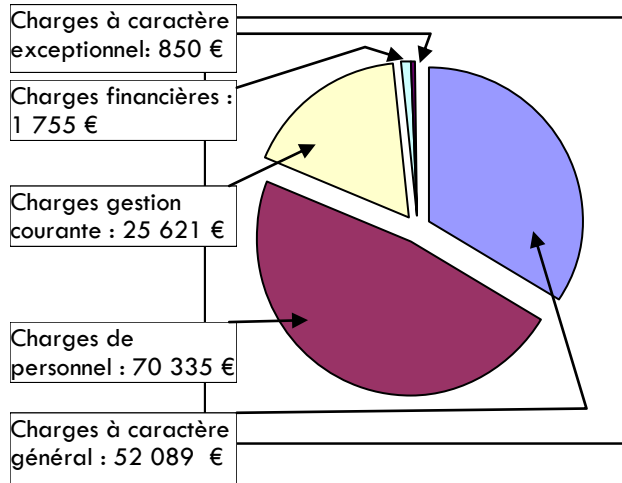
**Tous mes vœux de Bonne et Heureuse année à chacun d'entre vous et ceux qui vous**

# Situation financière de la commune

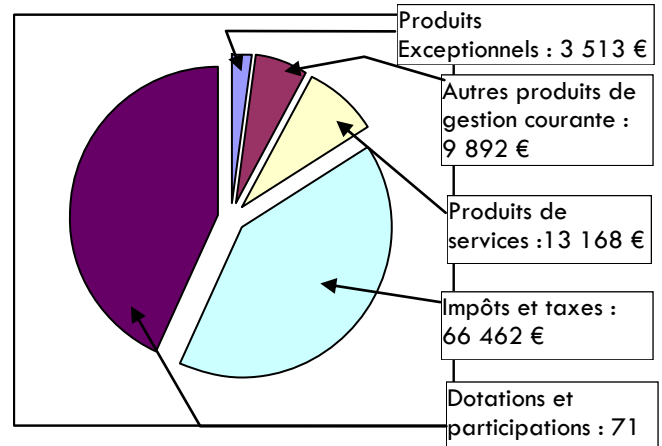
La situation financière de la commune à la fin de l'année 2009 : les comptes sont équilibrés, une capacité d'autofinancement suffisante pour 2010, un endettement bien inférieur à la moyenne nationale, et une réserve appréciable. Toutefois les travaux d'assainissement qui débiteront en 2010 vont considérablement grever le budget assainissement et du même coup le budget communal. Le recours à l'emprunt est inévitable, c'est la raison pour laquelle l'estimation de la dette était obligatoire.

## BILAN / 2009 réel sans reports

### SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSE : 169 761 €



### SECTION FONCTIONNEMENT RECETTE : 174 885 €



### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 190 377 Euros

Recettes (Hors emprunt) : 146 480 Euros

## Délibération du conseil municipal

### Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

#### **Décisions prises par le conseil municipal**

''Une municipalité doit tenir compte des souhaits de ses administrés''. Depuis quelque temps les demandes de la mise en place d'un columbarium étaient souhaitées. Le Conseil Municipal a pris la décision de faire construire un ensemble jardin des souvenirs et columbarium. Pour cet aménagement d'une valeur de **7600 euros**, (autofinancement/budget communal). Voir photos du projet en page 3

#### **\* Modification de la taxe des terrains constructibles**

Par délibération du 16 septembre 2004, le C.M. a instauré la taxe sur les terrains à bâtir, selon les critères d'application en vigueur. La loi de finance 2008 ayant imposé une valeur minimale à 0,50 € par m<sup>2</sup> le Conseil Municipal s'est rendu compte de l'ampleur des sommes imposées aux redevables. Au cours de sa réunion du 13 Mars 2009, il a donc été décidé de **renoncer** à la perception de cette taxe **pour l'année 2008**

Selon l'article 114 de la loi de finances 2009, il semblerait que pour 2010, le législateur revienne sur le libre choix, de 0 à 3 Euros le M2. Par décision du C.M. le tarif appliqué sera de **0.06 euros le M2 pour 2009**

#### **Calcul du montant de la taxe:**

Actuellement, seuls les terrains dont la superficie excède 1000 m<sup>2</sup> sont taxables puisqu'un abattement de 1000 m<sup>2</sup> est appliqué. La superficie alors taxable est multipliée par le prix au m<sup>2</sup> et le résultat obtenu auquel s'applique un coefficient de 0,80 s'ajoute à la valeur locative existante.

Cette nouvelle valeur locative ainsi obtenue est multipliée par le taux d'imposition du FNB (Foncier Non Bâti) pour donner le montant de l'impôt sur la totalité du terrain.

#### **Équipement matériel**

Le C.M. a jugé nécessaire de faire l'achat d'un souffleur de feuilles.

# Le point sur les travaux

## Ecole

La salle de classe des sections maternelles a été entièrement rénovée : peinture des murs, huisseries et remplacement des dalles du plafond. Ces travaux de restauration étaient devenus nécessaires.

## Salle des fêtes

Suite à la mise en place du nouveau type de chauffage dans la salle, il a été nécessaire de faire augmenter la puissance du compteur. Le coût de l'opération se traduit par une augmentation du tarif abonnement : environ 400 euros par an.

## Éclairage Public

**Dans le bourg :** pour pallier les problèmes de coupures intempestives de l'éclairage public et de l'alimentation en courant des particuliers surtout en période hivernale, il a été nécessaire de faire modifier le branchement par EDF, en l'occurrence l'équilibrage des phases. Coût 421 Euros

**Au village du Puy :** pour éviter d'avoir de probables coupures de courant dans le village, le tableau de répartition et de commande, devenu obsolète a été remplacé, subventionné à 60% par le SIEG.

## Illumination de Noël

Trois décors lumineux supplémentaires ont été mis en place, l'un rue de la Sarpe, les deux autres rue de la Vorie, cette rue en était dépourvue. Coût 900 Euros, subventionné à 60 % par le SIEG

Comme chaque année l'équipe d'insertion (INSERFAC) réalise des travaux d'entretien sur notre commune : peinture de la salle des fêtes, taille des arbres, taille des haies chemin du cimetière, taille des cyprès à l'intérieur du cimetière.

Ces divers travaux sont programmés deux fois l'an pour une période de deux semaines.

Sur la photo: l'équipe au complet prenant le verre de l'amitié à la fin du chantier peinture de la salle des fêtes.

**INSERFAC** en quelques mots : créée en 1991, INSERFAC (Insertion Formation et Accompagnement des Chômeurs) est une association dont l'objet est de favoriser le retour à l'emploi de personnes qui rencontrent des difficultés par la mise en oeuvre de chantiers d'insertion sociale et professionnelle.



## **I TRAVAUX PREVUS ANNEE 2010**

### **VOIRIE**

**Impasse de la Fontaine :** couche de roulement

**Impasse Louis Aragon :** couche de roulement

**Impasse Jacques Prévert :** couche de roulement

**Impasse Paul Verlaine :** couche de roulement

**Rue des Pradoux :** couche de roulement

**La rue des Jardins** bénéficiera d'un enfouissement du réseau EDF et TELECOM et d'une couche de roulement.

**Rue des planches :** changement de la conduite d'eau

### **Déneigement**

3 janvier, la neige commence à tomber sur le village.

Dimanche soir dès 11h et lundi 5h, Richard FOURNIER, conseiller municipal, prend l'initiative d'atteler la lame sur son tracteur et parcourir les rues du puy et du bourg facilitant ainsi la circulation des automobiles et des piétons, bien d'autres jours d'enneigement ont suivi!... et bien d'autres endroits, cimetière, mairie, église...

Merci!...Richard!... Merci aux bénévoles qui ont mis la main à la pâte.

### **CIMETIERE**



Un aperçu de l'aménagement en 3D de la mise en place d'un columbarium même si le cimetière existant se révèle aujourd'hui suffisant, le CM a pris la décision d'installer un jardin du souvenir ainsi qu'un columbarium composé de 12 cases.

Futur emplacement



Implantation du columbarium  
Photographie et Couleur NON contractuelles

# Vie communale

## Ecole

Comme vous l'avez constaté, notre petite école s'est agrandie. La solution du bâtiment modulaire a été adoptée et approuvée, par conséquent vous avez pu voir un camion grue avec au bout de ses câbles une nouvelle classe de 50 m<sup>2</sup>.  
Coût réel: 34 271 € HT



Elle est arrivée comme prévue pendant les vacances d'été et a su retenir l'attention de quelques habitants de la commune !...

Financement : inconnu à ce jour !... La communauté de commune a refusé la subvention demandée pour un montant de 11 000 € au titre des fonds de concours. Deux dossiers d'anticipation ont été déposés au



## Cantine

*Un aménagement horaire des employés municipaux a été effectué pour la surveillance des enfants pendant la période "inter cantine école", afin d'assurer une meilleure surveillance à deux. Il a été constaté au moment de la cantine quelque soucis de discipline. Il est rappelé qu'un règlement est en place et doit être respecté. Il est donc demandé aux parents d'être vigilants quant au comportement de leurs enfants.*

## Commémoration du 14 Juillet 2009.....



En 1880, la Troisième République dote la France d'une fête nationale, le 14 Juillet, en souvenir de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Cette commémoration, dont le but est de rassembler tous les Français autour de l'autel de la patrie, se veut aussi un écho de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, synonyme de réconciliation nationale.

*Rassemblement de la population, des élus, des pompiers, square Françoise Souleyras et dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes*

## .....du 11 novembre.....



Après avoir rendu hommage aux anciens combattants de 14-18 le Conseil municipal a eu le plaisir d'accueillir les habitants de la commune désireux de passer un moment convivial, autour du **repas républicain** servi à la salle des Fêtes. 65 personnes étaient inscrites pour cette manifestation. Prolongation de la soirée avec jeux divers : Tarot, Belote, jeux de société, etc., personne n'était pressé de rentrer à la maison !!...



## .....Jusqu'à la Ste Barbe

Après le traditionnel dépôt de gerbe, au monument aux morts, par le corps de sapeurs pompiers "Lempty/Seychalles" toutes les personnes présentes à la cérémonie étaient cordialement invitées à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié où une surprise de taille les attendait...

Une décoration bien méritée allait être décernée !!!!!...



## UN DEMI-SIECLE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE !...



L'émotion était perceptible après le discours de Mme le Maire et la remise des médailles et diplômes pour toutes ces années passées au service des citoyens et à la défense des agriculteurs.

Le 13 décembre 2009, un dimanche matin comme un autre ?... Pas tout à fait !!... C'est le jour des récompenses, et quelles récompenses !...

En présence de Mme la Ministre, du député, du conseil général, des maires et présidents d' EPCI, du représentant de la gendarmerie de Mmes et MM. les élus, de Mmes et MM. les Sapeurs Pompiers, de la population.

Mme le Maire, Monique ROUGIER au nom du Conseil Municipal prend la parole et remercie l'assemblée venue nombreuse, en cette salle des fêtes de Lempty.

Non seulement pour fêter la Ste Barbe et mettre à l'honneur nos Sapeurs Pompiers, dont chacun d'entre nous connaît le dévouement, mais aussi pour rendre hommage à un citoyen qui a consacré **49 années** au service de la collectivité, et toute sa vie professionnelle à l'agriculture.



Nous voulons parler bien sûr de : **Raymond LAGOUTTE** auquel il a été décerné la médaille d'or régionale départementale et communale, ainsi que la médaille de Chevalier de



l'Ordre du Mérite agricole.

C'est donc en 1959 que **Raymond** décide d'entrer dans la vie communale en succédant à son père **Maurice LAGOUTTE**, en tant que Conseiller Municipal. Passionné par ses nouvelles fonctions, il sera candidat à huit mandats successifs.

Homme engagé, il a été réélu à chaque scrutin, malgré l'adversité qui est de mise lors des élections !...



C'est là une marque de reconnaissance de la population qui est indéniable : la preuve par le suffrage.

Raymond, durant ces 49 années, votre seule ambition a été de contribuer à la prospérité de notre commune et d'être à l'écoute de la population. Vous avez su être un élu qui a rendu de nombreux services à la collectivité tout en restant discret, sans jamais chercher les honneurs, mais sachant parfois atténuer les ardeurs, limiter les échauffements ou tout simplement être efficace

au moment où il le fallait.

Merci Raymond pour votre dévouement !... Merci à votre épouse Marie-Antoinette, toujours discrète lorsqu'il s'agissait de vos fonctions et toujours présente lorsqu'elle a été, et est toujours sollicitée pour le CCAS. Elle a su accepter de partager à la fois la vie familiale, communale et professionnelle de son époux.

## DERNIERE MINUTE !...

Pour des raisons d'économie, le C.M. a décidé à l'unanimité de changer la plage horaire d'éclairage public. La mise sous tension des lampes s'effectuera une heure plus tard le matin: soit à 4 heures 30 au lieu de 3 heures 30 actuellement. Aucun changement pour l'extinction le soir.

# Coût des services

## Concessions du cimetière

Prix des concessions suite à la délibération de juillet 2009 prise par le C.M.

Cinquantenaire : concession simple : **360 €** (Hors frais d'enregistrement)

concession double : **660 €** (Hors frais d'enregistrement)

Perpétuelle : concession simple : **720 €** (Hors frais d'enregistrement)

concession double : **1320 €** (Hors frais d'enregistrement)

**Ces concessions sont réservées uniquement aux habitants de la commune**

Les personnes qui achètent une concession doivent conserver précieusement leur titre de propriété qui est enregistré aux hypothèques.

Le propriétaire de la concession est chargé de son entretien.

## Location de la salle des fêtes

Tarif Été du 21 juin au 19 septembre de l'année en cours : pour une somme de **100 €**

Tarif Hiver du 20 septembre de l'année en cours au 20 juin de l'année suivante : **150 €**

Tarif location en journée de **11 heures à 21 heures** : été **50 €**, hiver **75 €**

Tarif spécial pour la St Sylvestre : **240 €**

La caution demandée pour la location s'élève à **400 €**

Un mode opératoire concernant l'utilisation de la salle est affiché à l'intérieur, il explique les opérations à réaliser par le locataire.

## Tarif cantine

\* En ce qui concerne les tarifs 2009/2010 pour la cantine scolaire et la garderie :

Garderie : **1,50 euro** par enfant pour **1 heure 30** de garderie

Cantine : **3,20 euros** pour les enfants qui mangent régulièrement

# La Municipalité informe

## Recensement militaire

Tous les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans en 2010 doivent se faire recenser en mairie au cours du trimestre de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, avant le 31 décembre (dernier délai)

**\*Inscription sur les listes électorales:** être âgé(e)s de 18 ans au 28/02/2010

## Personnel communal

Monsieur Daniel DESCHAMP est arrivé au terme de son contrat au 18/07/2009 CAE qui a duré cinq ans. Ce contrat n'étant pas renouvelable, le CM a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Monsieur DESCHAMP est stagiaire pour une durée d'un an à compter du 19 juillet 2009.

## Stationnement

Dans différentes rues du bourg, les propriétaires stationnent de façon anarchique de chaque côté de la voie entraînant ainsi une gêne certaine et mettent en cause la sécurité des usagers.

Nous demandons aux riverains de bien vouloir garer les véhicules à l'intérieur de leur propriété, en rappelant que le domaine public est inaliénable, tant en ce qui concerne le stationnement que le dépôt de matériaux.

La compréhension évite toujours la répression !!...

## Véhicule communale

Le véhicule Ford est proposé à la vente, au prix de **1500 Euros à débattre.**

Si des personnes sont intéressées par cet utilitaire: contacter la mairie au **04 73 68 21 24.**

## Chiens errants

Depuis quelque temps les services de la mairie reçoivent des plaintes qui ne pourront pas rester sans réponses à l'avenir. En effet nous vous rappelons que la **divagation des chiens est interdite sur le domaine public.** Article L211-23 du Code rural. Les propriétaires contrevenants sont soumis aux sanctions applicables en cas de constat de divagation suivant les articles L215-1 à L215-4 du Code rural.

# Vie associative

## SAMEDI 4 JUILLET 2009 UNE INITIATIVE REMARQUABLE

Il est 20 heures, coup de théâtre à la salle des fêtes !!!



La troupe les **"SANS PAUL et MIKEY"** nous propose de venir au... **"Rendez-vous"**, titre de la pièce de **Sandrine FERAL**, l'équipe se prépare depuis une année, chaque vendredi et bien d'autres jours encore, de répétition en répétition et c'est un véritable chassé-croisé entre toute une brochette de personnages hilarants qui va démarrer sur les chapeaux de roue.

Impossible de rater ce *rendez-vous*, une pièce qui ne laisse aucun répit aux spectateurs et où les quiproquos et les rebondissements s'enchaînent à une allure folle.

Une soirée complètement

dingue où tout peut arriver !...

Un grand merci à toute la troupe d'amateurs, à **Jérôme** pour la mise en scène, à **Marion, Marguerite, Cécile, Marie-Pierre, Lilian et Thomas** pour cette super représentation !!!

Mesdames, Messieurs chapeau !!!... A quand le prochain rendez-vous ?



## DIMANCHE 5 JUILLET 2009 UNE PREMIERE AU VILLAGE

### Le vide-greniers attire chineurs et curieux par centaines.



Les chineurs étaient nombreux à Lempty pour tenter de débusquer sur les étales l'objet coup de cœur

**"La récré de Lempty"** l'association des parents d'élèves organise pour la première fois un vide-greniers.

Une soixantaine d'exposants se sont inscrits, principalement des gens du village et du canton. Ceux-ci se sont installés dès 6 heures du matin jusqu'en fin d'après-midi autour de la motte.

Alors que les bénévoles s'activent pour préparer buvette, sandwiches, gâteaux et autres

encas... les pourparlers vont bon train entre acquéreurs et vendeurs. On discute le prix

d'un outil, on le repose, on s'en empare à nouveau. Un vrai jeu avant la transaction finale.

Malgré une météo capricieuse en matinée, qui n'a pas découragé les exposants, l'après-midi fut ensoleillée, et très agréable. Souhaitons à cette association qu'elle renouvelle cette expérience pour l'année prochaine.



### LE PERE NOËL à LEMPTY

**"La récré de Lempty"** a organisé la venue du Père Noël pour les enfants de l'école.

Les petits écoliers, après avoir apprécié un spectacle d'ombres chinoises et de marionnettes présenté par le **"théâtre de la lanterne"** et financé par la DALD (Dotation Animation Local Départementale), ont tous pu embrasser le Père Noël (certains avec réticence et d'autres pas du tout !...) et partir chacun avec un cadeau et divers friandises.



# "Brèves de Commune"

## Nomination des rues



Historique : Rue des Garollets (Vrai ou faux ?)

Ce nom viendrait d'après les anciens du fait qu'il y avait, à une époque, des gamins assez nombreux dans ce secteur et qu'ils jouaient un peu les « chenapans », voire les « turbulents, enquiquineurs, querelleurs, farceurs... » Il est possible que ce nom soit issu des mots du patois d'oc: **Garrolha** (querelle), **Garrolhar** (quereller), **Garrolh'os** (querelleur), **Garrolhosa** (querelleuse), **Garrolhaire** ( querelleurs, querelleuses) - Source: Internet

Infos

Infos

Infos

## Le SBA informe " ZOOM SUR LE COMPOSTAGE "

Le compostage est un moyen bénéfique de diminuer le poids de vos poubelles...

Cela permet non seulement de détourner de vos ordures ménagères les déchets « fermentescibles » et donc de réduire votre quantité de déchets ; mais aussi de vous fabriquer un fertilisant 100% naturel, de qualité et gratuit !

Les grands principes à respecter...

- ⇒ Déchiquetez les résidus trop grands
- ⇒ Alternez les matières lignifiées et herbacées, et mélangez les déchets secs avec les déchets humides, les fins et les plus grossiers.
- ⇒ Arrosez, le tas doit être aussi humide qu'une éponge essorée, sans être trop mouillé
- ⇒ Aérez le tas en le retournant régulièrement
- ⇒ Ne déposez pas le contenu des sacs d'aspirateur car la poussière est souvent d'origine synthétique

Que déposer ?

- ⇒ Tous les déchets organiques, épluchures de légumes et de fruits, menus restes alimentaires, laitages, pain
- ⇒ Coquilles d'oeufs, de fruits secs (noix, noisettes...) écrasées
- ⇒ Feuilles et sachets de thé, marc et filtres de café
- ⇒ Fleurs coupées, plantes vertes fanées, petits morceaux de bois, branches de haies taillées, sciures, copeaux, cendre de bois, herbes tondues, feuilles, restes de potager ...
- ⇒ Papiers essuie-tout, mouchoirs en papier...

Comment faire son compost ?

Déposez vos déchets organiques en tas ou bien faites l'acquisition d'un composteur...

Le VALTOM \* propose, chaque année, aux usagers des composteurs de jardin à prix préférentiels ! Au total 10599 composteurs ont ainsi été distribués sur le territoire du SBA depuis 1999... Et pour cette année 2009, c'est environ 2000 composteurs supplémentaires qui seront distribués !!!

\* VALTOM Syndicat de valorisation et de traitement des ordures ménagères—04 73 44 24 24—[www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)

Ensemble au service de l'environnement

POUR TOUTE INFORMATION

0 800 831 181 ( N° vert, appel gratuit) - [sbacontact@sba63.fr](mailto:sbacontact@sba63.fr)  
[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

## DECHETS MEDICAUX

La communauté de communes Entre Dore et Allier met en place sur son territoire un système de collecte sécurisée des **déchets médicaux à risque**, à destination des particuliers.

Les déchets collectés sont uniquement les aiguilles des patients en autotraitement et stockés dans un récipient hermétique.

Un conteneur est mis à disposition des usagers à la communauté de communes aux horaires d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 13h à 16h et les mercredis de 9h à 12h.

Ces déchets sont ensuite collectés et éliminés selon la réglementation en vigueur.

Renseignements: communauté de communes Entre Dore et Allier—29 avenue de Verdun-63190 LEZOUX  
Téléphone: 04 73 73 95 10



# État civil

## Décès

NELLY Émilienne le 28/08/2009 à Thiers  
BOISSON Jean le 08/01/2010 à Clermont-Fd  
FAURE Marius le 09/01/2010 à Lempty

## Naissances

Rémi et Audrey NICOLAU  
le 19/09/2009 à Beaumont

Maëline CHASSANG  
le 27/11/2009 à Beaumont

Lylou GIL  
Le 19/12/2009 à Clermont-Fd

Inès Chloé BOUDOT  
Le 29/12/2009 à Clermont-Fd

## Mariage



Monsieur LUIS José  
et Mademoiselle TOGNETTI Emmanuelle  
le 18/07/2009

Monsieur JOURFIER Dominique  
et Mademoiselle ROUX Florence  
le 03/08/2009

## Calendrier des festivités et manifestations premier semestre 2010

|                 |                    |                                                         |
|-----------------|--------------------|---------------------------------------------------------|
| <u>Février</u>  | <b>Dimanche 07</b> | Repas du CCAS                                           |
| <u>Juin</u>     | <b>Samedi 12</b>   | Méchoui de la St Jean, organisé par le comité des Fêtes |
| <u>Juillet</u>  | <b>Dimanche 07</b> | Vide-greniers, organisé par la récré de Lempty          |
|                 | Non planifié       | Voyage du comité des fêtes                              |
| <u>Novembre</u> | <b>Samedi 27</b>   | Choucroute organisée par le comité des fêtes            |

## RESPONSABLES SALLE DES FETES 2010

|         |                       |         |                       |           |                  |
|---------|-----------------------|---------|-----------------------|-----------|------------------|
| Janvier | BEAL Philippe         | Mai     | BOYER Bernard         | Septembre | FOURNIER Richard |
| Février | BOSLOUP Gabriel       | Juin    | GONIN Olivier         | Octobre   | BOSLOUP Gabriel  |
| Mars    | BOILON Déolinda       | Juillet | TIZORIN Marie Évelyne | Novembre  | BEAL Philippe    |
| Avril   | TIZORIN Marie Évelyne | Août    | THEVENOUX Pierre      | Décembre  | BOYER Bernard    |

## N° de téléphone utiles

**EDF** En cas de panne de réseau,  
appeler le :  
**0 810 333 063**

**SEMERAP** Si problèmes techniques  
urgents, appeler le :  
**04 73 34 94 94**

**Telecom** Tout incident sur le réseau  
peut être signalé au :  
**1013 ou 1015**

### Horaires Mairie

Lundi : 8h à 12h30  
Mercredi : 13h30 à 18h  
Vendredi : 13h30 à 18h

### Permanence de Mme le Maire

Lundi : 10 h à 12 h 30  
Mercredi : 16 h à 19 h  
Vendredi : 16 h à 18 h

### Coordonnées Mairie

Téléphone : 04 73 68 21 24  
Fax : 04 73 73 97 17  
E-mail: mairie.lempty@wanadoo.fr